

## **Amélioration de la stratégie d'écologisation du gouvernement**

Le 5 juin 2024, l'honorable Anita Anand, présidente du Conseil du Trésor, a annoncé des améliorations à la Stratégie pour un gouvernement vert (SGV). Ces améliorations aideront à réduire l'empreinte carbone des opérations gouvernementales. Elles soutiendront aussi la transition continue du Canada vers une économie à faibles émissions de carbone.

La stratégie actualisée décrit les mesures pratiques pour renforcer les actions du gouvernement du Canada visant à écologiser ses opérations, notamment :

- élargir la portée de la stratégie pour inclure les sociétés d'État ;
- renforcer les engagements en faveur de l'écologisation des biens immobiliers, de la flotte et des achats du gouvernement ;
- introduire de nouveaux objectifs d'écologisation pour les flottes nationales de sécurité et de sûreté ;
- une action croissante pour adapter l'infrastructure fédérale afin de la protéger contre les impacts actuels ou prévus du changement climatique.

### **Fiche d'information — Stratégie pour un gouvernement vert : une directive du gouvernement du Canada**

#### **Rôles et responsabilités**

La Stratégie attribue des rôles et responsabilités aux entités suivantes :

#### **Le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada**

Le mandat du Centre pour un gouvernement vert (CGV) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada est d'assurer un leadership en matière d'émissions nettes nulles, de résilience climatique et d'écologisation des opérations du gouvernement du Canada. Le SCT-CGV veillera à ce qui suit :

- diriger et coordonner les opérations fédérales de réduction des émissions, de résilience climatique et d'écologisation des initiatives gouvernementales ;
- intégrer les connaissances d'autres organisations de premier plan et partager les meilleures pratiques à grande échelle ;
- suivre et divulguer l'information sur la performance environnementale du gouvernement de façon centralisée ;
- obtenir des résultats pour atteindre les objectifs environnementaux du gouvernement en matière d'écologisation.

#### **Services techniques**

Les ministères ayant une expertise technique et des capacités dans leurs domaines de mandat soutiennent SCT-CEG et les ministères dans leur mise en œuvre de la stratégie. Ceux-ci comprennent :

- Services publics et Approvisionnement Canada ;

- Ressources naturelles Canada ;
- Environnement et Changement climatique Canada ;
- Conseil national de recherches du Canada ;
- Services partagés Canada.

### **Organismes fédéraux**

Tous les organismes fédéraux mettent en œuvre la Stratégie dans leurs activités. Les ministères désignent des responsables pour élaborer leurs stratégies de développement durable. Ces stratégies incluent les engagements pour un gouvernement vert. Les ministères nomment également des hauts fonctionnaires désignés. Ces fonctionnaires veillent à ce que les projets, les biens immobiliers, l’approvisionnement et le matériel soient gérés de manière à favoriser les objectifs environnementaux.

#### Champ d’application

Les engagements de la Stratégie englobent toutes les opérations du gouvernement du Canada, y compris :

- Immeubles appartenant au gouvernement et loués ;
- La Stratégie est un ensemble d’engagements approuvés par le gouvernement qui s’applique à tous les principaux ministères et organismes du gouvernement ;
- Les sociétés d’État sont censées s’aligner sur la Stratégie ou adopter un ensemble équivalent d’engagements dans chaque domaine important de leurs activités, y compris l’engagement de ne pas émettre d’émissions nettes d’ici 2050 et d’être résilientes au changement climatique.

### **Biens immobiliers**

Les ministères examineront et mettront à jour leur plan de portefeuille immobilier tous les cinq ans. Ils détermineront la voie la plus rentable pour atteindre des émissions nettes nulles d’ici 2050. Cette mise à jour inclura la rationalisation du portefeuille, le partage des installations et la maximisation de l’efficacité énergétique. Ils passeront également à des carburants à faible teneur en carbone. Les risques climatiques pour les actifs critiques seront évalués d’ici 2030. Les mesures pour réduire ces risques seront mises en œuvre d’ici 2035. Les risques climatiques pour les actifs de grande valeur restants seront évalués dès que possible, mais au plus tard d’ici 2040.

Les ministères veilleront à ce que tous les nouveaux immeubles et les rénovations majeures de bâtiments accordent la priorité à la faible émission de carbone et à la résilience climatique. Les décisions d’investissement seront basées sur le coût total de possession :

- Tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les partenariats de construction à bail et public-privé) auront des émissions nettes nulles à moins qu’une analyse des coûts du cycle de vie des GES n’indique une construction prête pour les émissions nettes nulles ;
- Toutes les rénovations majeures de bâtiments, y compris les contrats importants de performance énergétique, nécessitent une analyse du coût du cycle de vie de la réduction



des GES pour déterminer les économies optimales de GES (l'approche du coût du cycle de vie utilisera une période de 40 ans et un prix fictif du carbone Note de bas de page 11 de 300 \$ la tonne et sera maintenue à toutes les étapes du projet) ;

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada exigera la présentation d'une analyse des coûts du cycle de vie, y compris le prix fictif du carbone, pour les principales propositions de financement immobilier qui n'atteignent pas la carboneutralité ;
- Tous les nouveaux bâtiments et les rénovations majeures intégrant des installations de stationnement pour les véhicules de la flotte fédérale doivent inclure des dispositions pour la préparation aux véhicules électriques (VE).

D'ici 2025, les ministères présenteront un rapport annuel sur leur performance environnementale au Centre pour l'écologisation du gouvernement du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

On s'attend à ce que les sociétés d'État publient des informations sur leurs engagements, y compris leurs émissions de GES dans leurs domaines d'activité importants, dans leurs rapports annuels.